

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
13

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 décembre 2022
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le treize décembre de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (20) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (13) :

M. Alain DREYFUS
M. Raphaël SPADARO
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Guileine LEVY
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT
Mme Bilge BAYRAM
Mme Véronique FLESCHE
Mme Bérengère MICODI (procuration à Mme ACKER)
M. Sébastien BURGUY (procuration à M. DURRWELL)
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 4 de l'ordre du jour

Révision des autorisations de programme et crédits de paiement

Vu le Budget Primitif 2022, approuvé le 31 mars 2022,
Vu la Décision Modificative n° 1 du Budget 2022, approuvée le 17 mai 2022,
Vu la Décision Modificative n° 2 du Budget 2022, approuvée le 30 juin 2022,
Vu la Décision Modificative n° 3 du Budget 2022, approuvée le 29 septembre 2022,
Vu la Décision Modificative n° 4 du Budget 2022, approuvée le 10 novembre 2022,
Vu le Budget Supplémentaire 2022 approuvé lors de la présente séance,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité décide :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement conformément aux tableaux ci-joints.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 15 décembre 2022

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Philippe WOLFF

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **15 DEC. 2022**

VILLE de RIXHEIM
 Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
 Conseil Municipal du 13 décembre 2022

Autorisations de programme et crédits de paiement votés le 31 mars 2022 :

Intitulé	Opération	Fonction	AP	Crédits de paiement (C.P)				
				2022	2023	2024	2025	2026
Rénovation de la Commanderie		90020	4 519 800,00 €	1 399 800,00 €	780 000,00 €	780 000,00 €	780 000,00 €	780 000,00 €
Création de la Maison de la Musique 24 rue Zuber		90020	3 185 200,00 €	455 200,00 €	1 100 000,00 €	1 630 000,00 €		
Rénovation du Gymnase St-Jean		90321	350 000,00 €	300 000,00 €	50 000,00 €			
Rénovation de la place du Marché et de l'ancienne forge		90632	50 000,00 €	50 000,00 €				

Autorisations de programme et crédits de paiement votés le 13 décembre 2022 :

Intitulé	Opération	Fonction	AP	Crédits de paiement (C.P)				
				2022	2023	2024	2025	2026
Rénovation de la Commanderie		90020	3 649 800,00 €	1 399 800,00 €	350 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
Création de la Maison de la Musique 24 rue Zuber		90020	4 190 200,00 €	1 155 200,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 035 000,00 €	
Rénovation du Gymnase St-Jean		90321	800 000,00 €	500 000,00 €	300 000,00 €			
Rénovation de la place du Marché et de l'ancienne forge		90632	0,00 €					